



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 13 – juillet 2009

*Politiques linguistiques et enseignements
plurilingues francophones :
entre langage, pouvoir et identité*

Numéro dirigé par Régine Delamotte-Legrand

SOMMAIRE

- Régine Delamotte-Legrand : *Réflexions introductives et présentation du volume*
Laurent Gajo : *Politiques éducatives et enjeux socio-didactiques : l'enseignement bilingue francophone et ses modèles*
Christel Troncy : *Des enseignements en français dans une université publique turque francophone : enjeux institutionnels / questions didactiques*
Sandrine Hallion Bres & François Lentz : *La filière « immersion française » au Canada : le cas de la province du Manitoba*
Catherine Julien-Kamal : *L'université française d'Égypte : spécificité et enjeux*
Salwa Aggag : *Les langues et l'internationalisation dans les choix éducatifs de l'élite égyptienne*
Belisa Salazar Orvig : *Education trilingue d'élites au Pérou : une expérience privilégiée du plurilinguisme*
Kofi Tsivanyo Yiboe : *Politique linguistique et enseignement bilingue au Ghana*
Frédéric Torterat : *Quelques éléments de réflexion sur la construction d'une grammaire bilingue créole/français*
Paul Yeung : *The plurilingual educational context of young chinese children in British Columbia, Canada*
Sofia Stratilaki : *Des identités, des langues et des récits de vie. Schèmes constitués ou nouvelles analogies dans la parole des élèves plurilingues*

Entretien

- Gabriele Budach, interviewée par Christian Münch à propos de : Gabriele Budach, Jürgen Erfurt, Melanie Kunkel (dirs.), 2008, *Ecoles plurilingues - multilingual schools : Konzepte, Institutionen und Akteure*, Frankfurt, Peter Lang Verlag.

Comptes rendus

- Philippe Blanchet : Bavoux C., Prudent L.-F., Wharton S., (dirs.), 2008, *Normes endogènes et plurilinguisme, aires francophones, aires créolophones*, Lyon, ENS-éditions, 198 p., ISBN : 978-2-84788-125-7.
Jeanne Gonac'h : Candelier M., Ioannitou G., Omer D., Vasseur M.-T. (dirs.), 2008, *Conscience du plurilinguisme : Pratiques, représentations et interventions*, Presses universitaires de Rennes, collection Des sociétés, Rennes, 277 p., ISBN : 978-2753506493.
Fabienne Leconte : Feussi V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend... Penser, agir, construire son français en contexte plurilingue : le cas de Douala au Cameroun*, L'Harmattan, 288 p., ISBN : 978-2-296-06857.

L'UNIVERSITE FRANÇAISE D'EGYPTE : SPECIFICITE ET ENJEUX

Catherine JULIEN-KAMAL

Université française d'Égypte

L'Université française d'Égypte (UFE) se présente comme un élément novateur dans le paysage universitaire égyptien. Cette université, de création récente, apparaît comme le fruit de la présence culturelle et linguistique de la France en Égypte depuis maintenant deux siècles et ceci, malgré les vicissitudes de l'histoire. Déjà au XIX^e siècle, Riffa Al-Tahtawi, égyptien formé à Paris dans les années 1830 et considéré comme le père de la renaissance (Nahda) arabe moderne en Égypte, se déclarait favorable à la création d'une université française. Cette idée ne prendra réellement corps qu'à la fin du XX^e siècle et n'aboutira à l'ouverture de l'Université française d'Égypte qu'en octobre 2002. A ses débuts, l'université est constituée de deux facultés, la Faculté des Langues Appliquées et la Faculté de Gestion et Systèmes d'Information, ensemble complété l'année suivante par l'ouverture de la Faculté d'Ingénierie. Contrairement à une idée très répandue, l'Université française d'Égypte est une université de droit égyptien à but non lucratif et dépend donc du Ministère égyptien de l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, son appartenance revendiquée à la francophonie est vécue en parallèle avec une volonté d'ouverture sur le monde qui se traduit par un enseignement trilingue, anglais, arabe et français dans les trois facultés. Enfin, l'université se veut ancrée dans la modernité que ce soit en ce qui concerne le contenu de ses enseignements, l'originalité des méthodes d'enseignement/apprentissage ou le recours aux nouvelles technologies.

J'essaierai donc de présenter ici les origines du projet de création de l'Université française d'Égypte en définissant les objectifs et les enjeux principaux. Au-delà de la simple présentation, je tenterai de dégager et de préciser les dynamiques sociales, linguistiques voire politiques qui en ont sous-tendu la création et en sous-tendent encore maintenant le développement. Des notions comme « élite », « excellence » et « prestige » seront interrogées afin de compléter cette analyse et de resituer le projet de l'UFE par rapport à l'évolution de la société égyptienne. Toutefois, avant de parler de l'Université française d'Égypte, il me semble nécessaire de situer rapidement ce projet dans le contexte des relations culturelles et linguistiques franco-égyptiennes.

D'hier à aujourd'hui : l'Égypte à la croisée des langues et des cultures

Evolution du statut du français dans le paysage linguistique et éducatif égyptien

La présence du français en Égypte ne peut être abordée qu'en distinguant deux phases importantes déterminées par les événements historiques. La première phase, qui couvre le dix-neuvième siècle et la première moitié du vingtième siècle, correspond à ce que l'on peut appeler la période faste de la francophonie égyptienne et est dominée par un contexte historique qui lui est globalement favorable. La deuxième phase, qui débute avec la révolution de 1952, voit le statut du français évoluer de façon radicalement opposée notamment face au statut de l'arabe. Cette évolution de la politique linguistique, correspondant à une volonté politique du nouveau pouvoir en place, a amené une modification sensible du paysage linguistique de l'Égypte où la place du français est très fluctuante.

Prépondérance du français comme langue des élites

Les rapports entre la France et l'Égypte ne sont pas récents et remontent au Moyen Âge dans le cadre de contacts commerciaux. Mais l'introduction de la langue française en Égypte est surtout liée premièrement, à la Campagne d'Égypte menée par Bonaparte de 1798 à 1801 et deuxièmement, à l'arrivée au pouvoir de Mohamed Ali, vice-roi d'Égypte de 1805 à 1848. Si dans un premier temps les cent cinquante savants qui accompagnent l'expédition militaire de Bonaparte ont eu pour rôle non seulement d'étudier l'Égypte mais aussi de la doter de techniques modernes et d'en réformer l'administration, c'est Mohamed Ali qui, dans un deuxième temps, a poursuivi la modernisation de l'Égypte en se tournant plus particulièrement vers la France. C'est ainsi que « (...) de nombreux jeunes égyptiens sont envoyés en mission en France afin d'acquérir des formations techniques voire administratives, juridiques par exemple » (Charnet, 1992 : 7). Ces échanges ont favorisé l'introduction de la langue et de la culture françaises en Égypte et ont permis d'instaurer une situation de fait caractérisée par Fenoglio-Abd el Aal (1988 : 182) de « bilinguisme occurrentiel », qu'elle définit comme étant « dû au hasard objectif d'une détermination historique, à une "occurrence" socio-historique provoquant un contact entre peuples ou entre cultures qui lui-même permet la pénétration d'une langue dans une société donnée ». Ainsi, tout au long du XIX^e siècle, le français devient la langue de l'élite égyptienne et domine différentes sphères de la société égyptienne comme l'éducation, l'administration, la justice, la finance, la presse, la vie politique et la diplomatie. Les congrégations religieuses, qui ouvrent des écoles principalement au Caire et à Alexandrie, offrent un enseignement exclusivement en français qui obtient très vite ses lettres de noblesse. Il est ainsi de bon ton que les enfants de l'aristocratie et de la bourgeoisie fassent leur scolarité dans les écoles religieuses francophones. Il faut toutefois bien noter que ces écoles font partie d'un système scolaire étranger destiné à une toute petite partie de la société égyptienne. Le peuple égyptien est en grande partie illettré et quand il a accès à une formation celle-ci est dispensée en arabe. Le système scolaire égyptien tente de se moderniser avec le soutien de la France mais l'occupation anglaise, à partir de 1882, freine l'essor de l'appareil éducatif d'Etat et remplace l'apprentissage du français par celui de l'anglais. Selon Abécassis (2001) il faut attendre 1910 pour assister à un nouvel essor du système éducatif égyptien « mais les temps avaient changé, et le français, s'il régnait très largement sur l'offre d'éducation privée étrangère, était désormais réduit à la portion congrue dans l'enseignement égyptien, loin derrière l'anglais ». Il n'en reste pas moins que, malgré la colonisation britannique, le français continue à s'imposer au cours de la première moitié du XX^e siècle comme langue de l'élite intellectuelle et comme « langue de combat » face au pouvoir anglais. C'est en effet la France que les opposants aux anglais choisissaient comme terre d'exil. Le leader nationaliste Moustapha

Kamel parlait français et c'est en français que Saad Zaghloul, chef de file de la révolution nationale, présenta aux Anglais la première Constitution de l'Égypte indépendante. Ainsi, pour Francis-Saad (1992 : 37-38) « (...) si l'influence française a atteint son apogée en Égypte, dans la première moitié de ce siècle, c'est que le français était alors une forme de comportement social, dans le système de convivialité d'une élite égyptienne, lié à une émergence sociale de la classe bourgeoise ». De même, Charnet (1992 : 9) souligne que le français semble être une variété linguistique d'usage pour l'élite et que « *la langue française est une langue de reconnaissance sociale* ».

En fait, la situation du français en Égypte est marquée par les clivages d'une société en pleine évolution et Abécassis (2001) estime qu'« il n'y a pas une mais des francophonies dans l'Égypte des années vingt ». Il ajoute que « les discordances chronologiques et les cloisonnements de clientèles interdisent de croire à l'existence d'une véritable "communauté" francophone ». Dans le même ordre d'idée, Solé (2002) souligne l'aspect cosmopolite de l'utilisation du français en Égypte, considérant que « c'est, à la fois, une langue parlée dans certaines minorités (juive ou syro-libanaise, qui se sentent protégées par la France), une langue familière dans d'autres communautés (grecque, arménienne ou italienne) et une langue de liaison entre ces différents groupes. Bref, une langue cosmopolite. ». Il n'empêche qu'une partie de la société égyptienne vit à l'heure d'une francomania digne de l'égyptomania qui règne en France, comme le montre Solé (2002) quand il écrit qu'« à la passion des Français pour l'Égypte répond la passion française de nombre d'Égyptiens, parmi lesquels des géants de la littérature arabe comme Taha Hussein ou Tewfik El Hakim ».

Cette présentation succincte, et donc forcément réductrice, permet néanmoins de montrer que, pendant toute cette période, le français est largement associé à la notion d'élite. Cette association a eu deux conséquences importantes lors des événements qui ont suivi la révolution de 1952. D'une part, la révolution de 1952 fait apparaître le français comme une langue d'ancien régime et réduit, au moins pour un temps, l'influence culturelle et linguistique de la France dans la société égyptienne. D'autre part, l'appartenance à une communauté francophone s'est souvent soldée par un exil forcé notamment après la crise de Suez en 1956. Si le français ne disparaît pas du paysage linguistique de l'Égypte, son statut évolue considérablement après 1952.

Evolution du statut du français après 1952

La révolution de 1952, dirigée par « les officiers libres » renverse le roi Farouk et son régime et amène au pouvoir d'abord Mohamed Neguib et ensuite Gamal Abd El Nasser qui devient seul maître du pays en 1954. Dès le début, le nouveau pouvoir met en place une réforme de l'enseignement qui limite l'influence des missions étrangères et surtout la place des langues étrangères dominantes, l'anglais et le français. Dans ce contexte, l'arabe est revalorisé comme instrument de cohésion de la nation.

Lors de la crise de Suez, en 1956, cette revendication d'une langue nationale prépondérante se voit justifiée par la nécessité non seulement d'une défense affirmée par un front uni, par une langue commune fortifiée, mais aussi d'une riposte qui agit contre l'influence linguistique anglaise et française. (Francis-Saad, 1992 : 39).

Ainsi, la crise de Suez a dramatiquement contribué à la détérioration du statut du français puisqu'elle a débouché sur l'expulsion d'un nombre important d'étrangers dont une grande partie étaient des enseignants et sur une modification en profondeur du système d'enseignement du français. L'arrivée au pouvoir d'Anouar El Sadate en 1970 et la « politique d'ouverture » mise en place ont amené un renouveau dans les relations diplomatiques, économiques et culturelles avec les grandes puissances européennes et en particulier la France. Cette situation n'a fait que se renforcer au cours des dernières années.

La période qui suit la révolution de 1952 est marquée par un profond bouleversement du système éducatif égyptien. Les réformes imposées par le gouvernement nassérien touchent les programmes, les examens et le statut des écoles religieuses. Ainsi, les écoles françaises, anglaises, allemandes deviennent des « écoles de langue » (sous-entendu de langue étrangère) et tout en gardant un statut d'école privée, se voient imposer une co-direction égyptienne arabophone. Ces écoles de langue proposent désormais un enseignement bilingue où la langue étrangère et l'arabe se retrouvent côte à côte comme objets d'apprentissage mais aussi comme langues d'enseignement. De même les baccalauréats français et franco-arabe sont supprimés et remplacés par le baccalauréat égyptien. Les programmes sont revus et seules quelques matières, essentiellement des matières scientifiques, continuent d'être enseignées dans la langue étrangère : l'histoire, la géographie, la littérature et la philosophie sont désormais enseignées en arabe. Le français continue donc d'être langue d'enseignement pour un certain nombre de matières scientifiques (mathématiques, sciences, biologie, physique et chimie) mais les cours de français eux-mêmes se rapprochent de plus en plus de cours de langue étrangère renforcée et il est de plus en plus difficile de parler d'un enseignement de langue seconde au sens défini par Cuq (1991 : 139) de « langue étrangère à statut privilégié ». Le français perd effectivement progressivement son statut de « langue qui participe comme langue d'enseignement, au **développement psychologique et cognitif** de l'enfant, puis de façon privilégiée, aux **capacités informatives** de l'adulte (médias, documentation professionnelle et administrative...) » (Cuq, 1991 : 138, souligné par l'auteur). Cette évolution corrobore tout à fait la distinction effectuée par Besse (1987) entre langue étrangère et langue seconde et qui réside selon lui, essentiellement dans la notion de statut de la langue. Il est difficile, dans ces conditions, de continuer à parler de bain linguistique et encore moins de bain culturel pour les élèves inscrits dans ces cursus. Il est évident, également, que même si la fréquentation des écoles de langue reste très élevée, le plus faible contact des élèves avec la langue française fait que le niveau de français recule. Il faut se rendre à l'évidence : on est passé d'un **enseignement en français** à un **enseignement du français**.

Il faut toutefois noter que le bouleversement du système éducatif égyptien résultant de la révolution de 1952, n'a pas supprimé l'enseignement privé. Au contraire « il semble que l'Etat ait voulu conserver les écoles étrangères transformées en écoles de langue pour y former exclusivement ses propres élites » (Groux et Porcher, 1997 : 128). La période qui suit la politique d'ouverture engagée par le président Anouar El Sadate est marquée par de nouvelles caractéristiques tant au niveau de l'offre éducative qu'au niveau du public.

Situation actuelle du français dans le système éducatif égyptien

A partir des années soixante-dix, l'ouverture économique permet le développement d'une classe moyenne voire aisée de plus en plus exigeante en termes d'éducation pour ses enfants. Les capacités des écoles de langues « traditionnelles » (écoles confessionnelles et lycées Al Horeya issus de la Mission laïque) étant dépassées, un nouveau type d'écoles privées a vu le jour ; il s'agit des écoles dites d'investissement. Ces écoles, de création relativement récente, assurent un enseignement privé laïque très proche de l'enseignement assuré dans les écoles de langue. Par ailleurs, elles offrent souvent des baccalauréats étrangers tels que le baccalauréat français, l'*International General Certificate of Secondary Education* (IGCSE) anglais, l'*american diploma* et l'*Abitur* allemand. Ce nouveau secteur privé « est né de la relative médiocrité de l'enseignement public et du fait que les écoles de langue privées catholiques, qui dispensent un enseignement de qualité, n'ont que de faibles capacités d'accueil » (Groux et Porcher, 1997 : 129). Ce nouveau type d'écoles offre un enseignement bilingue associé à des activités parascolaires sportives et culturelles dans un environnement protégé, à l'extérieur des centres urbains, mais à un coût prohibitif. De ce fait, elles sont surtout choisies par la nouvelle bourgeoisie aisée. A l'opposé du concept des écoles d'investissement, il faut

citer la création des écoles expérimentales par le Ministère égyptien de l'Éducation sur le modèle des écoles de langue. Ces écoles, tout en restant des écoles publiques, favorisent l'enseignement des langues étrangères. Par ailleurs, la modicité des frais de scolarité exigés les rendent particulièrement attractives pour une classe moyenne à faibles revenus. Ces établissements bilingues français-arabe, de statuts très différents, regroupent, en 2007, 72 écoles avec un public scolaire estimé à 45 000 élèves¹.

Pour compléter ce panorama, il faut ajouter le Lycée français du Caire, qui accueille environ 1600 élèves dont 47 % de français et 32,5 % d'Égyptiens, le Lycée français d'Alexandrie et les Ecoles françaises de Charm El Cheikh et d'Hurghada, qui appliquent les programmes du Ministère de l'Éducation nationale français et où l'arabe est enseigné comme langue étrangère. En outre, des établissements conventionnés avec la Mission laïque française tels que le Lycée international Balzac et la Section française de Misr International Language Schools proposent des cursus calqués sur les programmes du Ministère de l'Éducation nationale français et préparent au baccalauréat français. Ce modèle d'enseignement « à la française » se révèle de plus en plus attractif, au point que plusieurs écoles confessionnelles ou d'investissement ont décidé de suivre leur exemple et de mettre en place une section française qui permet aux élèves les plus brillants de s'orienter vers un baccalauréat français à partir du secondaire. Ces élèves ayant par ailleurs suivi un cursus mixte depuis la maternelle (combinaison des programmes égyptien et français) devraient être parfaitement trilingues à l'issue de leur scolarité secondaire. Le nombre d'élèves ayant choisi ces sections est estimé à 250 dans les écoles confessionnelles et à 1400 dans les écoles privées non confessionnelles. Le nombre d'élèves concernés par l'enseignement bilingue est à rapprocher du nombre considérable d'élèves du secteur gouvernemental qui étudient le français comme seconde langue vivante. En effet, un million sept cent mille lycéens (environ 10 % des Égyptiens scolarisés dans le secteur gouvernemental) commencent l'apprentissage du français au secondaire. Toutefois, cet apprentissage s'effectue dans des conditions très difficiles avec des classes aux effectifs surchargés et il reste beaucoup à faire pour améliorer la compétence linguistique des apprenants mais aussi souvent des enseignants quelle que soit leur bonne volonté manifeste.

Les élèves issus de l'enseignement bilingue poursuivent, dans la plupart des cas, des études universitaires et s'orientent généralement vers des filières nobles telles que médecine, pharmacie, ingénierie, lettres. Il est donc important d'appréhender l'implication de la France dans l'enseignement universitaire égyptien.

L'offre d'enseignement francophone dans le système universitaire égyptien

Du XIX^e à la première moitié du XX^e siècle : une offre fluctuante

La présence française dans l'enseignement supérieur ne date pas d'aujourd'hui. Dès le début du XIX^e siècle, des Français ont contribué à la mise en place d'instituts prestigieux tel Antoine Clot qui crée en 1827 la première Ecole de médecine, Charles Lambert qui va remettre sur pied et diriger l'Ecole d'Ingénieurs de 1837 à 1850 selon le modèle de l'Ecole Centrale et enfin le juriste français Vidal Pacha qui dirige l'Ecole Khédiviale de droit de 1886 à 1891. C'est également un Français, Théophile Peltier Bey, qui dirige l'Ecole normale où il assure lui-même en français les leçons de pédagogie générale (Abécassis, 2005 : 5). Cette période apparaît comme un âge d'or car, dès la fin du XIX^e siècle, l'occupation britannique amène l'éviction du français de l'enseignement gouvernemental et « l'enseignement supérieur, l'école de médecine à partir de 1886 tout comme l'école polytechnique en 1902

¹ Données chiffrées empruntées à Samy *et al.* (2007).

font l'objet d'une reprise en main par les Britanniques (...)» (Abécassis, 2005 : 6-7). Ce même auteur ajoute qu'« un sort semblable attend l'école khédiviale de droit, considérée par les Britanniques dans les années 1890 comme un bastion du parti de Mustafa Kamel » (*ibid.*). Cette nouvelle situation a pour conséquence une réorientation de la politique éducative des autorités françaises qui « ont donc dès le début du siècle abandonné le terrain de l'enseignement gouvernemental en se repliant sur l'enseignement privé sanctionné par des diplômes français » (*ibid.* : 9). Toujours selon Abécassis (*ibid.*), dès les années 20 « l'enseignement supérieur français en Egypte a disparu du réseau gouvernemental et n'est plus présent qu'à l'École française de Droit, à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et dans la filière de Lettres françaises de l'Université égyptienne ». Cette situation va perdurer avec l'évolution de l'Université égyptienne qui, en devenant Université d'Etat en 1925, entreprend de réunir en autant de facultés les différents établissements supérieurs existants (Abécassis, 2001). Contrairement au système de scolarisation privé où la présence française reste relativement importante, l'enseignement supérieur est marqué par un net repli de cette présence qui se limite, en grande partie, au moment de la révolution de 1952, aux départements de français des facultés de lettres et de pédagogie.

De la mise en place de nouveaux dispositifs de formation à la création du Pôle universitaire francophone

La période qui suit la révolution de 1952, marquée en particulier par la crise de Suez en 1956, est dominée, sur le plan linguistique, par la revalorisation de l'arabe comme instrument de cohésion de la nation et comme réaction à l'influence linguistique de l'anglais et du français perçues comme langues des colonisateurs. Ce n'est qu'avec l'arrivée au pouvoir d'Anouar El Sadate en 1970 et la mise en place d'une « politique d'ouverture » économique et culturelle de l'Egypte que la coopération éducative française est relancée.

En ce qui concerne la coopération universitaire, on remarque depuis la fin des années 80 la mise en place de plusieurs dispositifs de formation qui soulignent la dimension économique et technique du français. En effet, l'introduction de « Filières francophones » dans différentes facultés confirme la volonté qu'a la France de contribuer à la formation d'une nouvelle élite engagée dans le développement économique, politique et culturel de l'Egypte et prête à répondre aux besoins des entreprises internationales. Il s'agit également de proposer une offre de formation en français aux quelques 3000 jeunes égyptiens qui obtiennent le baccalauréat avec le français comme première langue et qui auparavant n'avaient d'autre choix que de s'orienter vers les universités égyptiennes ou l'université américaine du Caire. Cette offre de formation diversifiée et de haut niveau permet à ces étudiants de conforter leurs connaissances de la langue mais aussi de la culture française.

La mise en place des Filières francophones s'effectue dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère français des Affaires étrangères et les universités qui développent ces programmes. Ces Filières francophones² sont actuellement au nombre de cinq et forment un peu plus de 800 étudiants. Elles concernent des domaines diversifiés mais le plus souvent en prise sur le monde des affaires comme le droit, la gestion, l'économie et la politique, le journalisme et l'agroalimentaire. Une filière d'archéologie a été ouverte il y a quelques années mais elle a dû être fermée récemment étant donné le faible nombre d'étudiants inscrits. L'enseignement dispensé dans ces Filières francophones n'est toutefois pas exclusif des autres langues puisqu'une partie des cours est assurée en anglais et en arabe. A côté des Filières, les universités égyptiennes ont pris l'initiative d'ouvrir des sections francophones dans différentes facultés comme les sections francophones des facultés de droit à l'Université

² Pour des informations plus détaillées sur les Filières francophones voir Samy *et al.* (2007) ainsi que sur le site du Ministère des Affaires étrangères, l'article consacré à l'enseignement en Egypte : www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php3?id_article=13501.

d'Ain Shams au Caire ainsi qu'à l'Université d'Alexandrie et comme la section francophone de la faculté de médecine de l'Université d'Alexandrie. Il faut ajouter à ce bref panorama l'Université Senghor, créée en 1989 et qui offre un enseignement de troisième cycle à dominante pratique dans quatre départements : Nutrition-Santé, Administration-Gestion, Gestion de l'Environnement et Gestion du Patrimoine Culturel. Enfin, l'Université française d'Égypte avec ses trois facultés à vocation trilingue, complète l'offre de formation francophone dans l'enseignement supérieur égyptien. En 2005, l'ensemble de ces dispositifs de formation ont été regroupés au sein du Pôle universitaire francophone (PUF) « afin de donner une meilleure visibilité aux possibilités d'études franco-égyptiennes dans un contexte accru de concurrence, caractérisé par le développement des universités privées » (Samy *et al.*, 2007). En effet, l'apparition des universités privées dans l'enseignement supérieur égyptien est un phénomène relativement récent qui mérite qu'on s'y attarde.

Montée en puissance des universités privées

L'Université Américaine (American University of Cairo / AUC) fondée en 1920 a longtemps été la seule université privée en Égypte. Depuis la loi de juillet 1992 autorisant la création d'universités privées, leur nombre a sensiblement augmenté et on en compte aujourd'hui dix-huit³. À côté d'un certain nombre d'universités arabes, il faut signaler la création récente de l'Université française d'Égypte (UFE) en 2002, de l'Université Allemande (German University of Cairo / GUC) en 2003 et en 2005 de l'Université Britannique (British University in Egypt / BUE) ainsi que de l'Université Canadienne (Al Ahrām Canadian University / ACU). Contrairement à l'UFE qui offre un enseignement trilingue, ces trois dernières universités offrent des cursus essentiellement en anglais. Enfin, d'autres projets sont en cours en ce qui concerne la création d'universités russe, chinoise et japonaise. Il apparaît donc que les universités privées réalisées en collaboration avec un pays étranger répondent à une forte demande tant des étudiants que de leur famille pour la simple raison qu'une coopération étroite avec des universités européennes ou nord-américaines est un gage de qualité et de sérieux.

L'engouement très fort que connaissent les universités privées tient à plusieurs raisons. D'une part, l'enseignement supérieur public est sensiblement affecté par l'augmentation spectaculaire des effectifs qui ont triplé depuis 1990. Cette évolution pèse sur les infrastructures universitaires et sur la qualité de l'encadrement pédagogique quels que soient les efforts réalisés par le gouvernement. D'autre part, l'accès à l'université publique est soumis à un *numerus clausus* qui détermine le choix de la faculté et de nombreux étudiants qui n'ont pas obtenu le pourcentage requis au baccalauréat ne peuvent s'inscrire dans la faculté de leur choix. C'est particulièrement vrai des filières prestigieuses telles que médecine, pharmacie et ingénierie. Dans ces conditions, de plus en plus de familles se tournent vers les universités privées, certes coûteuses (les droits de scolarité varient d'environ 3000 à 6000 € par an) mais dont l'accès est plus aisé. Il est vrai que les frais de scolarité élevés associés à des partenariats internationaux garantissent des infrastructures plus modernes et plus performantes qu'à l'université publique. À l'heure actuelle, on évalue à 45 000 le nombre d'étudiants inscrits dans des universités privées alors que les universités publiques attirent 1 510 000 étudiants sans compter les 385 000 étudiants inscrits à l'université islamique Al Azhar et les 750 000 étudiants qui fréquentent des instituts techniques publics. La fréquentation des universités privées peut paraître faible mais, outre le fait que ce sont des institutions jeunes qui n'ont pas encore eu l'occasion de faire leurs

³ Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007, « Fiches Enseignement Supérieur : Égypte » http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/education-universite-formation_1043/base-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/afrique-du-nord-moyen-orient_5134/egypte_13501.html (site consulté en novembre 2007).

preuves (il faut attendre quatre ans avant qu'une promotion arrive sur le marché du travail⁴), il faut également prendre en considération le niveau élevé des frais de scolarité qui limite la « clientèle » potentielle.

Comme on a pu le voir tout au long de ce développement, le paysage linguistique et éducatif de l'Égypte a évolué selon les vicissitudes de l'histoire mais la société égyptienne, confrontée à la multiplicité des contacts et influences étrangères, se trouve, pour des raisons et avec des enjeux certes différents toujours à la croisée des langues et des cultures.

C'est dans ce contexte que l'UFE tente de s'imposer en mettant en avant ses spécificités par rapport aux autres universités privées.

L'Université française d'Égypte : un projet aux spécificités marquées

Selon ses statuts, l'Université française d'Égypte est un établissement privé à caractère scientifique, culturel et professionnel et à but non lucratif. Elle est régie par la loi 101 du 22 juillet 1992 relative à la création des universités privées ainsi que par le décret présidentiel 26 du 11 février 2002 autorisant sa création. Par ailleurs, une convention de coopération, en date du 28 mars 2003, conclue entre l'Université et le Ministère français des Affaires étrangères gère les relations avec la partie française. Il s'agit donc bien d'une université de droit égyptien de part ses statuts même si les cursus sont inspirés de ceux pratiqués dans les universités françaises partenaires.

Les spécificités de l'UFE se retrouvent dès l'origine lors de la définition du projet et de ses objectifs, dans le choix des facultés, dans la politique de partenariat, dans le pari du trilinguisme, dans les choix pédagogiques et dans le recours aux nouvelles technologies. Une rapide présentation de ces différents points permettra de clarifier la situation de l'UFE.

Origine du projet

L'UFE est un projet qui a pris corps au cours des années 90 grâce d'abord à la volonté d'hommes d'affaires égyptiens et ensuite grâce à la volonté commune des deux présidents de la République, Jacques Chirac et Mohamed Hosny Moubarak. Ainsi dès 1994 un groupe d'hommes d'affaires égyptiens, de juristes, de diplomates, d'universitaires, souvent issus des écoles francophones, se mobilise pour la création d'une université française en Égypte.

En effet l'ouverture économique de l'Égypte initiée au début des années 80 a permis le développement d'entreprises qui ont rapidement atteint un niveau international. A la tête de ces entreprises, on retrouve un certain nombre d'hommes d'affaires francophones ou, pour le moins, francophiles, qui entretiennent des relations privilégiées avec les milieux économiques français. Parallèlement, de nombreuses entreprises et banques françaises se sont installées en Égypte. Plusieurs de ces entreprises participent activement au projet de l'UFE soit en investissant financièrement dans le projet, soit en octroyant des bourses aux meilleurs étudiants ou encore en accueillant des stagiaires. Parmi ces entreprises on peut citer Mobinil, Orascom, Xceed, Alcatel, EDF, Total, Vinci, NSGB (Société Générale), Carrefour, Areva, Gras Savoye, Schneider, Degrémont (liste non exhaustive).

Quel que soit le rôle des milieux d'affaires, il ne faut pas minimiser le soutien des présidents Moubarak et Chirac qui déclarent lors d'une visite du président égyptien à Paris en mai 1998 que ce projet sera « la concrétisation des relations privilégiées entre les deux pays ». C'est effectivement grâce au soutien constant des deux présidents que le projet de création d'une université française en Égypte va se concrétiser et ce d'une part, par la mise à

⁴ En Égypte, la licence est décernée au bout de quatre ans d'études. L'Égypte n'a pas encore entrepris les réformes nécessaires pour s'inscrire dans le système LMD bien qu'il en soit fortement question.

disposition, par le gouvernement égyptien, d'un bâtiment dans la ville de Chorouk et par la signature en 2002 du décret qui donne naissance à l'Université française d'Égypte et d'autre part, grâce à l'implication du Ministère des Affaires étrangères français dans le financement de missions d'enseignement.

Dès la conception du projet et par la suite, lors de sa finalisation, les objectifs de l'UFE sont clairs : il s'agit à la fois d'élaborer un projet pédagogique original qui tout en s'inspirant du modèle français soit compatible avec le modèle égyptien mais aussi de répondre aux besoins d'une société ouverte sur un monde multipolaire en formant des professionnels de haut niveau. C'est en fonction de ces objectifs que le choix des facultés s'est effectué.

Choix des facultés

A la fin des années 90 et au début des années 2000, la pression se faisait de plus en plus forte en faveur de l'ouverture d'une université française, ouverture plusieurs fois reportée. La réflexion menée autour du choix des facultés qui constitueraient l'université à son ouverture se devait de répondre aux attentes multiples créées par l'annonce de cette ouverture imminente. Dans un contexte institutionnel marqué par le développement des universités privées et la création des filières francophones au sein de l'université publique, il était impératif que l'Université française d'Égypte se démarque du reste de l'offre éducative. D'une part, elle ne devait pas se poser en concurrente des filières francophones et d'autre part, elle devait être suffisamment attractive pour faire sa place sur un marché où la concurrence des autres établissements supérieurs privés est très forte. Plusieurs critères ont prévalu au choix des facultés : l'originalité par rapport à l'offre déjà existante, la prise en compte des besoins de professionnalisation des cursus et l'adaptation aux besoins du marché. Deux facultés ont été retenues pour l'ouverture de l'université : la Faculté de Langues Appliquées (LA) et la Faculté de Gestion et Systèmes d'Information (GSI). Cette offre a été complétée l'année suivante par la Faculté d'Ingénierie. Toutes répondent particulièrement bien aux critères évoqués ci-dessus.

Originalité par rapport à l'offre existante

La Faculté de Langues Appliquées est conçue sur le modèle des facultés de Langues Étrangères Appliquées, qui est relativement récent en France mais qui a toutefois eu le temps et l'occasion de faire ses preuves. Dans la dénomination de la faculté créée à l'UFE, le mot « étrangère » a été supprimé car les langues enseignées sont le français, l'anglais et l'arabe, qui ne peut logiquement être considéré comme langue étrangère. La Faculté de Langues Appliquées offre un cursus totalement innovant en Égypte puisqu'elle est la première de ce genre. Aucune université publique ou privée n'offre un cursus similaire. Tout au plus trouve-t-on dans certains départements de lettres ou de pédagogie une offre de cours de français sur objectifs spécifiques qui viennent compléter un cursus où l'approche de la langue reste très classique et littéraire et ceci pour lutter contre l'inadéquation de ces filières au marché du travail. Le cursus prévoit, après deux années de tronc commun, deux options : « Affaires et Commerce international » et « Traduction spécialisée ». Contrairement aux départements de traduction des facultés de Lettres où c'est un enseignement très classique et littéraire de la langue qui est assuré et où, par ailleurs, la traduction est toujours enseignée d'une seule langue étrangère vers l'arabe et vice-versa, l'option « Traduction spécialisée » prépare les étudiants aussi bien à la traduction français – arabe / arabe – français qu'à la traduction anglais – arabe / arabe – anglais et ceci, dans des domaines de spécialité variés.

En ce qui concerne la Faculté de Gestion et Système d'Information, il est clair qu'elle s'inscrit dans un environnement déjà bien pourvu en ce qui concerne la formation de gestionnaires que ce soit en français ou en anglais. Son originalité réside surtout dans l'option Système d'Information qui est une formation relativement récente en Égypte. Cette option a

pour objectif de former des gestionnaires capables de maîtriser l'usage et la conception des systèmes d'information adaptés aux besoins des organisations.

La Faculté d'Ingénierie propose quant à elle, après deux années de tronc commun et d'enseignement scientifique de haut niveau, deux départements : TIC (technologie de l'information et de la communication) et PEC (productique, énergétique et contrôle). Ce n'est sans doute pas la seule faculté d'ingénierie à offrir ce type de formations, mais en se limitant à ces deux spécialités, elle concentre ses efforts sur des domaines à la pointe de l'innovation technique.

Professionnalisation des cursus et adaptation aux besoins du marché

Les trois facultés de l'UFE proposent, de par leur nature même, des cursus très professionnalisants qui associent l'enseignement des langues à une formation professionnelle pointue. Il s'agit réellement pour l'UFE de se démarquer des formations purement académiques, coupées des besoins du monde du travail et qui sont trop souvent encore l'apanage des universités publiques égyptiennes. Parallèlement, c'est donc l'adéquation aux besoins des entreprises qui est visée. Pour se faire, les facultés ont comme objectif commun de transmettre non seulement des savoirs et des savoir-faire mais également des savoir être en formant des étudiants capables de s'adapter aux multiples situations professionnelles qu'ils seront appelés à rencontrer. Par ailleurs, des stages obligatoires ponctuent la formation universitaire généralement en fin de 3^e et 4^e années. Selon les formations et le niveau des étudiants, il s'agit de stages ouvriers, de stages d'exécution ou de stages en responsabilité qui pour la plupart débouchent sur la rédaction d'un rapport et sur une soutenance. Dans le cadre de la recherche de stage, une journée « Portes ouvertes sur l'emploi », organisée dans les locaux de l'université, permet aux étudiants de rencontrer les principales entreprises internationales présentes en Egypte. Enfin l'adéquation des formations au marché du travail se vérifie dans le fait que la plupart des étudiants des deux premières promotions ont trouvé un emploi dès la fin de leurs études, certains étant déjà pratiquement embauchés lors du stage effectué à la fin de la 4^e année. Les autres étudiants ont généralement choisi de poursuivre un troisième cycle dans les universités partenaires en France.

Partenariat avec des universités françaises

Les trois facultés qui constituent actuellement l'UFE ont toutes établi des partenariats avec des universités françaises. Dès la première année de son fonctionnement, la Faculté de Langues Appliquées a signé une convention avec Paris 3 – Sorbonne Nouvelle. La Faculté de Gestion et Systèmes d'Information a signé, quant à elle, une convention avec l'Université de Nantes. En ce qui concerne la Faculté d'Ingénierie des partenariats ont été finalisés avec les universités de Haute-Alsace, de Corse et de Paris VI. Ces conventions prévoient entre autres des échanges de professeurs et d'étudiants entre les universités partenaires et assurent aux étudiants de l'UFE des co-diplômations. Il faut insister sur le fait que cette co-diplômation est automatique à partir du moment où l'étudiant a réussi ses examens et obtenu la licence égyptienne. C'est là une des spécificités de l'UFE par rapport aux autres universités privées qui offrent jusqu'à présent, dans le meilleur des cas, des reconnaissances de diplômes par les universités partenaires. De même les Filières francophones n'offrent pas automatiquement la co-diplômation : soit les étudiants n'obtiennent que le diplôme français (cas de l'IDAI⁵ : les étudiants qui désirent obtenir la licence de droit égyptienne doivent suivre des cours supplémentaires pour compléter le cursus), soit ils n'obtiennent que le diplôme égyptien

⁵ Institut du Droit des Affaires Internationales (Faculté de Droit, Université du Caire).

mention « filière francophone » (cas de la filière de sciences politiques), soit encore seul un groupe d'étudiants présélectionnés obtient le diplôme français (cas du DGCI⁶).

Le pari du trilinguisme

L'UFE a, dès son lancement, fait le pari du trilinguisme même si cela n'a pas toujours été très bien compris. En effet, pour beaucoup, l'Université française se devait d'enseigner en français et uniquement en français. En réalité, les cours sont dispensés dans les trois langues : français, anglais et arabe littéral. C'est sans doute la Faculté de Langues Appliquées qui met le mieux en pratique ce trilinguisme puisque non seulement les étudiants reçoivent un enseignement approfondi des trois langues mais les matières d'application sont enseignées dans les trois langues et ceci tout au long du cursus. Dans les autres facultés, les enseignements se font davantage en français et en anglais mais certaines matières particulièrement liées au contexte égyptien comme le droit sont enseignées en arabe littéral. Par ailleurs, des cours de renforcement linguistique (français, anglais et arabe littéral) et des cours de langue sur objectifs spécifiques (français et anglais) sont dispensés au cours des deux premières années.

L'objectif est que les étudiants arrivent au terme de leurs études avec un niveau équivalent dans les trois langues et en étant donc trilingues. Ce choix se justifie par la réalité économique du marché du travail égyptien où les cadres doivent impérativement être anglophones mais où la maîtrise du français est un plus non négligeable. Par ailleurs, cette ouverture linguistique permet d'accueillir des étudiants venant d'horizons linguistiques très divers et en particulier des étudiants issus des écoles bilingues anglophones (français 2^e langue) voire germanophones (les élèves des écoles allemandes ont l'anglais comme 2^e langue et le français comme 3^e langue) mais également des étudiants venant de l'étranger (France, Suisse, pays du Maghreb, Afrique entre autres). Il est clair que les étudiants ont souvent des niveaux de langue relativement hétérogènes et ont des compétences variables d'une langue à l'autre ainsi que dans une même langue entre l'écrit et l'oral. Certains peuvent être de très bons francophones et avoir un niveau très faible en arabe littéral voire même dialectal ; d'autres peuvent être faux débutants en français. Ceci pose un véritable défi tant aux enseignants qu'aux étudiants, défi que l'on tente de relever en mettant en place des cours de soutien et en orientant les étudiants vers le Centre de Ressources Linguistiques. Dans ces conditions l'objectif du trilinguisme est à relativiser de même que la notion de compétence en langue. Ainsi selon Vasseur (2002 : 41) « complémentirement à cette conception linguistique de la langue, la notion de compétence en langue repose en même temps sur l'abstraction du "locuteur compétent", c'est-à-dire du "locuteur idéal" (...). (...) on peut se demander s'il existe un "locuteur compétent", par opposition à un "locuteur incompetent" et en prenant compétence au sens de compétence aboutie ». Dans un même ordre d'idée, Leconte et Babault (2005 : 2) soulignent que « depuis une vingtaine d'années déjà, la conception de l'enseignement des langues, fondée sur un idéal monolingue, dans lequel l'objectif serait d'atteindre les compétences du prétendu locuteur natif, qui parlerait et écrirait avec aisance la variété standard de la langue officielle de son pays, a vécu ». Il est donc nécessaire de reconsidérer la notion de bilinguisme et donc à plus forte raison celle de tri ou de plurilinguisme. Il ne s'agit pas de former des locuteurs ayant une maîtrise quasi parfaite et idéale des différentes langues, situation utopique, mais bien plutôt de considérer l'apprenant d'une langue autre que sa langue de première socialisation comme un bilingue ou trilingue « en devenir » pour reprendre l'expression de Py (1997 : 498). Cette notion est reprise par Py et Grosjean (2002 : 20) qui soulignent que « depuis quelques années, la didactique considère

⁶ Département de Gestion et Commerce International (Faculté de commerce, Université d'Ain Shams).

volontiers l'apprenant d'une langue seconde comme un bilingue en devenir. » Ils ajoutent que :

Ce changement de perspective a été rendu possible par un assouplissement de la définition du bilinguisme qui attribue aujourd'hui un rôle prépondérant aux aspects fonctionnels de la communication. Est bilingue toute personne qui utilise régulièrement deux langues, quel que soit l'éventail des activités langagières qu'elle est capable de réaliser en L1 ou en L2 respectivement, et quelle que soit la richesse et la conformité normative des moyens dont elle dispose dans chacune des deux langues.

Les objectifs linguistiques ne seront, bien sûr, pas exactement les mêmes selon les facultés et il semble évident que la Faculté de Langues Appliquées accordera une plus grande importance au niveau de langue de ses étudiants. Toutefois, l'objectif est davantage de former des professionnels compétents dans leurs domaines respectifs et maîtrisant, autant que faire se peut, trois langues de travail. Cet objectif rejoint l'analyse de Coste (2002 : 119) concernant la compétence plurilingue :

Il ne s'agit pas d'aboutir à un objectif final idéalisé, mais de penser au contraire que la compétence plurilingue s'inscrit en permanence dans une évolution. Le parcours de vie d'un locuteur plurilingue comporte constitutivement des variations importantes dans la pondération, l'usage ou la connaissance des différentes variétés de langues qui entrent dans son répertoire.

Cette vision correspond tout à fait à la notion d'apprentissage tout au long de la vie : la formation linguistique (entre autres) des étudiants ne doit pas déboucher sur un état final figé, mais plutôt sur une capacité à évoluer et à progresser.

Quoi qu'il en soit, en intégrant l'anglais et l'arabe dans ses cursus, l'UFE crée la différence par rapport aux autres universités privées qui sont essentiellement anglophones et par rapport aux filières francophones qui privilégient le français, mis à part quelques cours enseignés en arabe ou en anglais.

Innovation pédagogique et recours aux technologies de l'information et de la communication

Sur le plan pédagogique, l'accent est mis autant que possible sur l'autonomie de l'apprenant. Les méthodes de travail font largement appel à la réflexion de l'étudiant et minimisent la part de l'apprentissage par cœur. Les étudiants sont amenés à travailler en groupe, à effectuer des recherches, à participer à des simulations ou des jeux d'entreprises, etc. L'enseignant se présente davantage comme un guide vers l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir être. Bien sûr, il n'est pas toujours facile de convaincre certains enseignants de modifier leur méthode de travail mais c'est un des défis de l'UFE que de diffuser de nouvelles méthodes d'enseignement/apprentissage et de participer ainsi à la formation continue du corps enseignant. Cette volonté d'innover sur le plan pédagogique est soutenue par le recours quasi systématique aux technologies de l'information et de la communication. Les étudiants suivent dès la première année des cours d'informatique afin de maîtriser l'utilisation de l'ordinateur et des programmes de base (traitement de texte, tableur, diaporama). Il leur est demandé d'effectuer des recherches sur Internet et de présenter leurs travaux formalisés à l'aide de l'outil informatique. Par ailleurs, une plateforme éducative a été installée afin de faciliter l'intégration de nouvelles approches dans la pratique pédagogique. Bien sûr, les différentes facultés sont équipées en laboratoires informatiques, salles multimédia et la Faculté de Langues Appliquées dispose d'un laboratoire de langue multimédia. Enfin, un Centre de Ressources Linguistiques a récemment été aménagé afin d'améliorer le niveau linguistique des étudiants et de favoriser l'acquisition en autonomie.

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus permet d'avoir une vue d'ensemble de l'UFE et d'en appréhender les spécificités. C'est à partir de ce bilan que j'essaierai d'analyser les dynamiques à l'œuvre dans la mise en place et le développement de cette institution.

Une « université française » en Egypte : un choix stratégique de part et d'autre

Comme on l'a vu précédemment, de nombreux acteurs ont participé à la fondation de l'Université française d'Egypte. Des acteurs économiques ont côtoyé des acteurs institutionnels – hommes d'affaires, entreprises, instances universitaires et gouvernementales égyptiennes et françaises – auxquels il faut ajouter des acteurs individuels en la personne, entre autres, des enseignants, des étudiants et de leurs parents. Derrières les actions de ces différents acteurs, il est possible de détecter un réseau d'objectifs identiques, complémentaires ou opposés et qui répondent à des enjeux divers. Toutefois, au-delà de la diversité de leurs intérêts, les acteurs se rassemblent autour des notions fédératrices d'excellence et de formation de l'élite. Il sera intéressant dans un premier temps, de s'interroger sur la nature et la diversité des enjeux qui sous-tendent ce projet pour, dans un deuxième temps, questionner des termes comme « excellence » et « élite » qui reviennent très souvent dans les discours des uns et des autres.

Des acteurs et des enjeux multiples

On peut distinguer trois types d'acteurs principaux impliqués dans le projet de l'UFE. Tout d'abord, des acteurs du monde économique, hommes d'affaires égyptiens mais aussi sociétés françaises parties prenantes du développement économique de l'Egypte et qui ont joué un rôle important lors du lancement du projet. Viennent ensuite les acteurs institutionnels sans lesquels le projet n'aurait pas pu voir le jour : le Ministère de l'Enseignement supérieur égyptien, le Ministère des Affaires étrangères français soutenus par leurs gouvernements respectifs sans omettre les universités partenaires ainsi que l'AUF. Enfin, il ne faut pas oublier tous les acteurs individuels, intellectuels et enseignants francophones et francophiles qui ont soutenu le projet dès le début et qui continuent à œuvrer à son succès, rejoints aujourd'hui par les étudiants et leurs familles qui donnent à l'université sa raison d'être.

Bien évidemment, l'engagement de ces différents types d'acteurs répond à des intérêts et à des objectifs qui leur sont propres et peuvent donc diverger.

Les acteurs économiques, hommes d'affaires ou représentants de grandes entreprises, français ou égyptiens, ont tout intérêt à soutenir un projet qui leur assure la formation de cadres compétents trilingues. Ce point s'avère d'autant plus important que l'Egypte, en plein développement économique, se présente de plus en plus comme une plaque tournante vers le Moyen-Orient, vers les pays du Maghreb et vers l'Afrique francophone. Dans ce contexte, la possibilité de recruter des cadres maîtrisant non seulement le français mais aussi les méthodes de travail propres aux entreprises françaises et connaissant la culture française, représente un atout décisif tant pour des entreprises égyptiennes que pour des groupes internationaux quelle que soit leur origine. Par ailleurs, on ne peut pas ignorer l'aspect promotionnel que représente le concours financier à la création et au développement de l'UFE en terme d'image dans le cadre des relations commerciales franco-égyptiennes, qu'il s'agisse d'entreprises égyptiennes ou françaises.

Les initiatives individuelles même soutenues par les milieux d'affaires ne pouvaient pas aboutir sans l'intervention des acteurs institutionnels. Les gouvernements français et égyptien ont participé activement à la réalisation de l'UFE, d'une part grâce à l'impulsion donnée par

les présidents Chirac et Moubarak, et d'autre part à travers l'action des différents ministères impliqués. Là encore, les intérêts sont complémentaires.

En ce qui concerne l'Égypte, il faut replacer la création de l'UFE dans le contexte du développement des universités privées qui a provoqué de nombreux et houleux débats opposant les tenants du public et ceux du privé, d'aucuns estimant qu'un enseignement supérieur privé favorisait un enseignement à deux vitesses qui risque d'accroître la fracture sociale. Parallèlement, la création d'une université française privée s'est présentée dès le début comme une volonté d'offrir une alternative à l'Université américaine, notamment pour les étudiants issus des écoles bilingues francophones. Ce contexte crée une certaine ambiguïté où il n'est pas toujours facile de défricher entre les actions engagées et les non-dits, les discours officiels (positifs) et les freins jamais clairement exprimés mais ressentis sur le terrain. Ceci apparaît, pour citer un exemple, dans le processus d'accréditation dont on ne sait pas toujours si la rigidité est guidée par un souci de qualité ou par des raisons plus obscures. Quoi qu'il en soit, l'Université française d'Égypte est comprise comme une institution permettant d'établir des ponts avec la France et l'Europe. Ainsi, dans son discours prononcé lors de l'inauguration de l'université en avril 2006, le président Moubarak a souligné que l'Université française d'Égypte s'inscrit dans le droit fil de la politique d'ouverture de l'Égypte sur le monde et que cette université a permis de renforcer les relations bilatérales avec la France et le partenariat avec l'Union Européenne. Il est clair que ce genre de réalisation ne peut que symboliser l'entente tant au plan économique que politique. En outre, le double diplôme, français et égyptien, délivré en fin d'études, non seulement permet de répondre aux besoins du marché local et international, mais également facilite la reconnaissance au niveau international des études effectuées en Égypte, alors même que le pays tarde à passer au système LMD.

Du point de vue français, la fondation de l'université française s'inscrit dans une politique de délocalisation des formations supérieures à l'étranger. Cette politique, menée par les établissements d'enseignement supérieur français et encouragée par le Ministère des Affaires étrangères, répond à plusieurs objectifs. Ainsi, il apparaît, dans une publication du MAE⁷, que ce type d'initiative est motivé par la promotion des idées et des valeurs françaises ainsi que par le partage des méthodologies éducatives et de l'ingénierie pédagogique. L'enseignement « en français » et « à la française » qui est pratiqué dans les filières universitaires francophones à l'étranger est présenté comme un **enrichissement de la formation nationale** mais permet en même temps la **diffusion de la langue française** dans l'enseignement supérieur mondial. Par ailleurs, une étude réalisée par l'Agence CampusFrance⁸ souligne, concernant les universités françaises à l'étranger, que « la France encourage la création de ce type d'établissement dans les pays à forte mobilité étudiante vers la France, afin de créer dans ces pays une offre française de formation supérieure dans le 1er cycle et pour permettre ainsi de repérer les meilleurs étudiants susceptibles de poursuivre des études en France en 2^e et 3^e cycle ». Si l'enjeu porte clairement sur l'influence culturelle et l'attractivité de la France, par l'intermédiaire de la langue, il est facile de deviner les intérêts économiques qui se profilent en toile de fond. Non seulement l'effort de formation en 1^{er} cycle est supporté par les pays d'accueil mais l'évaluation et la sélection des meilleurs étudiants est facilitée. Ces étudiants, formés « à la française », futurs cadres et décideurs de demain, constituent d'une part, un vivier pour les entreprises internationales et d'autre part, les maillons d'un réseau francophone/francophile international. L'AUF ainsi que les universités partenaires sont parties prenantes de cette politique et collaborent ainsi régulièrement à la mise en place de

⁷ Répertoire 2006 des formations supérieures francophones à l'étranger.

⁸ Les formations supérieures délocalisées à l'étranger : la situation française, Les notes de CampusFrance, n° 10, octobre 2007, p. 4.

projets ponctuels avec l'Université française d'Égypte. L'AUF contribue à la coordination et au financement de certains projets et complète ainsi le dispositif mis en place par le MAE.

Les personnes qui ont participé à la création de l'UFE et celles, parfois les mêmes, qui actuellement s'investissent, par leur travail, dans son développement, sont motivées par la volonté de voir cette jeune université grandir malgré les difficultés inhérentes à ce type de projet. Certes, certains, ne trouvant pas l'évolution assez rapide ni, peut-être, à la mesure de leurs ambitions, font le choix de quitter l'université pour d'autres horizons qui leur semblent plus propices. Toutefois, ceux qui restent sont animés par le sentiment qu'ils contribuent à une formation de qualité et cet enthousiasme leur permet de se battre contre l'adversité. D'une façon générale, les étudiants et les familles qui se tournent vers l'UFE sont attirés par l'image d'excellence attachée au français et véhiculée par les formations françaises dispensées dans les écoles bilingues ou au lycée français. Il est certain que le lien entre la maîtrise du français et l'appartenance à l'élite n'est pas étranger au choix de l'école pour les plus jeunes et ensuite au choix d'une formation universitaire. Cela est d'autant plus vrai que la place faite au trilinguisme, intégrant l'anglais et l'arabe dans la formation peut rallier les plus pragmatiques qui se dirigeraient plutôt vers des formations en anglais sous prétexte que c'est « la langue des affaires » et la langue véhiculaire internationale à l'heure actuelle. La possibilité de suivre une formation de haut niveau ainsi que l'obtention de diplômes français, et donc reconnus en Europe sinon dans le monde, est à rattacher à la perspective de promotion sociale et à la garantie de niveaux de salaires élevés. Bien évidemment, ces considérations sont certainement relativisées par le fait que les étudiants sont amenés à faire le choix d'une université privée parce que leurs résultats au baccalauréat égyptien ne leur permettent pas de s'orienter vers une université publique. Certains hésitent, en outre, entre plusieurs universités privées. Il n'en reste pas moins que le sentiment d'appartenance à une élite de même que la représentation d'excellence associée aux formations « en français » et selon « la méthodologie française » jouent un rôle dans le choix d'au moins une partie des étudiants et de leur famille.

Ce tour d'horizon, qui a essayé de montrer, aussi objectivement que possible, les enjeux qui transparaissent derrière les engagements des uns et des autres, permet de mettre en évidence les dynamiques qui ont permis l'initialisation, la création et le développement de l'UFE.

Des dynamiques qui se croisent

Différentes dynamiques, à l'œuvre autour du projet de l'Université française d'Égypte, émergent de ce qui précède. Il est possible de reconnaître des dynamiques dont la dominante sera soit politique, linguistique, économique, culturelle ou sociale. Il apparaît également que ces dynamiques entretiennent des relations étroites qu'il sera intéressant de mettre en évidence en particulier en ce qui concerne d'une part, l'engagement de la France et de l'Égypte et d'autre part, la motivation des étudiants et de leur famille.

L'implication de la France ainsi que celle de l'Égypte ne peuvent être analysées d'un point de vue uniquement politique sans que l'on puisse ignorer les liens d'une part, avec une politique linguistique et d'autre part, avec une politique économique. En ce qui concerne la France, il est intéressant de noter que le soutien à la création de l'UFE se fait au moment même où le MAE semble se désengager progressivement sur le terrain de la coopération éducative⁹. Ce qui pourrait, à priori, paraître paradoxal se révèle néanmoins tout à fait cohérent. En effet, s'il est dans la logique de la politique française de préserver des liens d'amitié forts avec l'Égypte et si le soutien apporté à la langue et à la culture françaises

⁹ En ce qui concerne le Service Culturel de l'Ambassade de France au Caire, le secteur éducatif voit ses effectifs diminuer régulièrement depuis plusieurs années. Par ailleurs, le MAEE semble également vouloir réduire sa participation au financement des Filières francophones des universités publiques égyptiennes, estimant que, dans la mesure où elles sont maintenant bien implantées, elles doivent gagner en autonomie.

s'inscrit bien dans la politique linguistique et culturelle de la France, il est clair que, sur le plan économique, les restrictions budgétaires ne permettent pas de répondre à tous les objectifs de ces politiques. Or, encourager le projet d'une université privée, financée en grande partie par des hommes d'affaires et des entreprises, égyptiennes ou françaises, ainsi que par les familles des étudiants permet non seulement de dépasser ce paradoxe mais aussi de réconcilier les politiques linguistique et culturelle, généralement considérées comme non rentables immédiatement et la politique économique. Et ceci, d'autant plus que les étudiants formés sont destinés à s'insérer dans un tissu économique mondialisé. Ces objectifs sont exprimés de façon tout à fait explicite dans des documents officiels comme, par exemple, les Notes de CampusFrance sur les formations supérieures délocalisées¹⁰, où il est écrit d'une part que « *le but recherché est de former des praticiens dont les compétences doivent permettre un développement immédiat des pays émergents (...)* » et d'autre part qu'« *il s'agit de former une élite de cadres capables d'accompagner le développement économique (et) d'accompagner les efforts d'investissements des entreprises françaises (...)* ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les enseignements dispensés à l'UFE sont trilingues et en ce sens, la conception de cette jeune université semble tout à fait correspondre aux analyses du MAE. En effet, North¹¹ insiste sur la particularité du français comme outil de médiation privilégié avec les autres cultures et comme outil de transmission des valeurs. Il ajoute que « c'est en faveur d'un régime ou d'une situation de bilinguisme, ou peut-être de trilinguisme qu'il nous faut sans cesse plaider » (2002). Ceci renvoie au statut actuel du français dans le monde, non pas comme une langue que l'on pourrait croire condamnée, aujourd'hui par la suprématie de l'anglais et peut-être demain par celle de l'espagnol, mais comme une langue d'ouverture sur la diversité linguistique et culturelle et à ce titre comme une langue recherchée. C'est ce qui permet à Gendreau-Massaloux (2002) d'expliquer la création d'une université française en Egypte par le fait que « l'Egypte est un pays arabe anglophone dans lequel le français apparaît comme tiers ». Ces points de vue montrent bien l'importance pour une politique linguistique francophone de s'associer à la promotion d'autres langues. Grandguillaume (2003a) abonde en ce sens, quand, parlant de la francophonie, il estime qu'« elle doit jouer le thème du pluralisme, ce qui la conduirait logiquement à mieux prendre en compte les langues auxquelles elle est confrontée, l'arabe par exemple ». Ceci, d'autant plus que l'arabe « se trouve dans une situation identique à celle du champ francophone, en ce sens qu'il est tout aussi menacé par une langue qui a déjà pris une position dominante dans les nations arabes » (Grandguillaume, 2003b). Ainsi, l'UFE, tout comme d'autres institutions similaires dans d'autres pays, peut apparaître non seulement comme un élément clé d'une politique linguistique francophone mais s'inscrit également dans une politique d'arabofrancophonie.

Du point de vue de l'Egypte, l'UFE, tout comme les récentes universités privées allemande, britannique, canadienne entre autres, répond également à un besoin d'ouverture sur le monde et de formation internationalement reconnue. Promouvoir un enseignement en grande partie en français est pour le gouvernement égyptien un moyen de garantir une formation de haut niveau fidèle à une tradition élitiste. En effet, le français est toujours une langue de distinction, maîtrisée par plusieurs membres des gouvernements successifs. Ainsi, l'ouverture d'une université française s'inscrit dans la tradition francophile de la société égyptienne concrétisée par la participation de l'Egypte à l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis 1983. Cette volonté des dirigeants égyptiens conforte l'image d'une Egypte moderne qui se présente comme un interlocuteur fiable tant sur le plan politique qu'économique, plaque tournante de la politique régionale, pays ouvert aux investissements étrangers mais aussi pays émergent en plein développement économique.

¹⁰ Les formations supérieures délocalisées à l'étranger : la situation française, Les notes de CampusFrance, n° 10, octobre 2007, p. 8.

¹¹ Directeur de la Coopération culturelle et du Français, MAEE.

Ces représentations, sans doute un peu schématiques, traduisent toutefois les forces en présence et mettent en évidence les intérêts souvent complémentaires de deux pays liés par une longue tradition d'amitié et de dialogue interculturel comme se sont plus à le rappeler les présidents Chirac et Moubarak lors de l'inauguration de l'université le 20 avril 2006. Dans leurs discours respectifs¹², ils ont mis en avant l'héritage commun de deux siècles de dialogue et d'échanges, marqués par la francophilie d'un côté et par l'égyptomanie de l'autre, mais aussi par la volonté commune à s'engager dans une mondialisation respectueuse des identités nationales.

L'engagement dans ce type de politique linguistique, éducative et culturelle traduit donc, pour la France, la volonté de promouvoir le rayonnement (du) français dans le monde alors même que les contraintes économiques modifient les moyens d'actions et pour l'Égypte, la volonté de jouer un rôle actif sur la scène politique et économique internationale. Il apparaît donc clairement que les dynamiques à l'œuvre dépassent largement le cadre éducatif pour gagner le terrain du politique et de l'économique.

Il en va de même pour les étudiants et leur famille dont les motivations suivent des dynamiques à la fois culturelles, sociales et économiques. Là encore, la décision de poursuivre des études supérieures à l'UFE est déterminée par des raisons sociales et économiques liées à la représentation du français. Souvent il s'agit de familles qui avaient déjà fait le choix du français pour l'inscription dans une école bilingue et pour lesquelles les raisons sont quasiment identiques, à savoir garantie d'un avenir professionnel dans des entreprises ou des institutions internationalement reconnues, assurance d'un salaire confortable et donc promotion sociale.

On voit poindre ici, derrière les enjeux linguistiques et politico-économiques et derrière les motivations diverses, l'image d'un français « langue de prestige ». Quels que soient les acteurs impliqués dans la création et le développement de l'Université française d'Égypte, tous font référence à « l'excellence » d'une formation destinée à « l'élite » de la société. On peut se demander comment ces notions, qui font écho à un passé glorieux, doivent être comprises aujourd'hui et si elles renvoient aux mêmes représentations que par le passé.

Une formation d'excellence pour de nouvelles élites

Tout d'abord, il semble important d'interroger les définitions de concepts aussi sujets à polémiques que « élite », « excellence » et « prestige ». Qu'est-ce que l'élite en général ? A quoi renvoie ce concept aujourd'hui et en Égypte en particulier ? Quel lien cette notion entretient-elle avec celle d'excellence ? Quels rapports peut-on établir entre les langues, et le français en particulier, et les concepts d'élite, d'excellence et de prestige ?

Le « Trésor de la Langue française informatisé »¹³ (TLFi) propose pour le sens usuel du mot « élite » : « minorité d'individus auxquels s'attache, dans une société donnée, à un moment donné, un prestige dû à des qualités naturelles (race, sang) ou à des qualités acquises (culture, mérites) ». Le pluriel introduit une distinction sémantique ; on parlera d'élites sportives, d'élites ouvrières que le TLFi définit comme une « classe minoritaire composée de gens qui, du fait de leur naissance et de leurs mérites, de leur culture et de leur capacité sont reconnus (ou se reconnaissent) comme les plus aptes soit à occuper les premières places de la société à laquelle ils appartiennent, soit à donner le ton à leur milieu ». Les traits dominants caractérisant cette notion sont toutefois identiques, à savoir l'appartenance à une minorité, due à des qualités innées ou acquises et qui amène ceux qui la compose à occuper les premières places de la société. Etymologiquement, « élite » renvoie à l'ancien participe passé de

¹² Le discours de M. J. Chirac est disponible sur le site de l'Élysée : http://www.elysee.fr/elysee/elysee/francais/interventions/discours_et_declarations/2006/avril/discours_du_president_de_la_republique_a_l_universite_francaise_d_egypte.47076.html.

¹³ <http://www.cnrtl.fr/definition/elite>.

« élire » dont le sens se rapprochait de « choisir » mais avec une nuance d'arbitraire. L'acception commune définissant l'élite comme un groupe d'individus considérés comme les meilleurs et les plus capables de diriger la société, se fonde sur un jugement de valeur et une vision figée de la société que les sociologues, depuis Pareto et Mosca, ont tenté de dépasser en mettant l'accent soit sur les stratégies de distinction et de reproduction sociales (analyses de Bourdieu) soit sur la pluralité et la circulation des élites (travaux du sociologue américain Dahl et, en France, de Aron) . Sans pouvoir reprendre, ici, ces différentes analyses, il sera intéressant de voir comment la notion d'élite a pu évoluer dans le contexte de la société égyptienne. Par ailleurs, l'élite est souvent associée aux notions d'excellence et de prestige qui sont respectivement définies par le TLFi¹⁴ comme le « caractère de la chose ou de la personne qui correspond, presque parfaitement, à la représentation idéale de sa nature, de sa fonction ou qui manifeste une très nette supériorité dans tel ou tel domaine » et comme le « fait d'imposer le respect, d'inspirer l'admiration, de séduire, de faire forte impression » s'agissant d'une personne ou comme « (l') attrait, (le) charme pouvant impressionner, séduire » s'agissant d'une chose abstraite ou concrète. Les termes utilisés dans les différentes définitions renvoient bien à des traits distinctifs propres à une élite : idée de perfection, d'idéal ou de supériorité dans le cas de l'excellence et capacité à séduire, susciter le respect et l'admiration dans le cas du prestige. Ces termes reviennent régulièrement dans les discours actuels sur et autour de l'Université française d'Égypte. L'ensemble des formations supérieures francophones proposées à l'étranger sont systématiquement qualifiées de « formations d'excellence » utilisant une « langue de prestige » et assurant le « rayonnement culturel de la France ». Le simple fait de s'inscrire à ce type de formation fait figure de promotion et d'appartenance à l'élite comme Jacques Chirac l'exprime dans son discours d'inauguration : « l'ambition est immense : relever les défis du monde contemporain en formant les futures élites de ce XXI^e siècle mondialisé qui se dessine sous nos yeux ». La terminologie utilisée « ambition immense », « relever les défis », « former les futures élites » se réfère effectivement à un projet prestigieux. D'ailleurs, les deux présidents dans leurs discours respectifs font référence aux universités françaises partenaires comme des « institutions prestigieuses ». Il est clair que faire des études en français (même partiellement) renvoie une image très positive qui repose sur les particularités de l'élite égyptienne francophone du XIX^e et du début du XX^e siècle. Or, comme le souligne Aggag (2007 : 49), « depuis la fin de l'empire pharaonique en 343 avant J.C. avec la mort du dernier pharaon autochtone, Nectanebo II, et jusqu'en 1952 des “dirigeants” non originaires du pays se sont succédés à la tête du pouvoir en Egypte ». Dans ce contexte « l'élite dirigeante s'est constituée de plusieurs modèles étrangers qui ont fusionné à travers les différents siècles » et au cours du XIX^e et du début du XX^e siècle « la langue française, langue de la famille royale, représentait un des éléments unificateurs de ces étrangers ». La maîtrise du français devient l'apanage de l'aristocratie et un modèle pour la bourgeoisie égyptienne. Il est ainsi possible de présenter les liens entre les différentes composantes de l'élite égyptienne (aristocratie, bourgeoisie étrangère naturalisée, bourgeoisie locale) et la langue française sous l'angle d'un rapport dialectique. En effet, si une partie de l'élite a contribué à la diffusion du français en en faisant une langue de distinction sociale, une langue d'éducation mais aussi une langue de communication dans les sphères du pouvoir, il est aussi vrai que l'acquisition et la maîtrise du français a pu autoriser certains groupes à revendiquer leur appartenance à l'élite du pays. Les rapports entretenus entre l'élite et la langue française sont, comme on le voit, complexes. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il est clair qu'après la révolution de 1952, l'apparition d'une bourgeoisie étatique constituée de militaires et de civils de la petite bourgeoisie et, plus récemment, la constitution d'une bourgeoisie d'affaires ont modifié sensiblement les

¹⁴ <http://www.cnrtl.fr/definition/excellence> et <http://www.cnrtl.fr/definition/prestige>.

références de l'élite nationale. L'anglais, langue dominante dans les milieux d'affaires, concurrence le français, notamment dans le choix de la langue de scolarisation des enfants de la nouvelle élite. Il faut noter que la maîtrise des langues (l'anglais, le français et dans une moindre mesure l'allemand) permet toujours de se distinguer de la masse uniquement arabophone. Toutefois, la place du français dans ce paysage linguistique appelle deux constats. Premièrement, Pécheur (2000) estime que « le français comme langue enseignée est, tout comme sa culture concurrencé » mais il ajoute que « quoi qu'on en dise, le français reste une langue mondiale grâce à son déploiement à travers une série de réseaux et d'institutions ». Deuxièmement, si le français semble aujourd'hui moins présent dans l'élite dominante, son pouvoir d'attraction comme élément distinctif d'appartenance à l'élite et, par conséquent, comme facteur de promotion sociale ne se dément pas. C'est ce que souligne en effet Encrevé (2007) :

Les langues de culture, pourvues d'une forte littérature, qu'il s'agisse du grec, du latin ou du français, sont des langues qui procurent des profits de distinction sociale. Le fait de disposer de biens culturels rares et prestigieux, c'est une forme de capital. Le français a une caractéristique rare : c'est une langue enseignée dans tous les pays du monde mais à un nombre limité de gens, appartenant généralement aux classes dominantes.

Ainsi, le français semble bien toujours jouer ce rôle de « passeur » vers la catégorie sociale supérieure. Ceci est d'autant plus vrai qu'« en Egypte, pays phare du monde arabe, une élite culturelle arabofrancophone continue, souvent avec discrétion, à jouer un rôle social important » (Maugey, 2001). Ainsi, l'ensemble de l'enseignement francophone, des écoles bilingues aux filières francophones de l'enseignement supérieur, y compris l'Université française d'Egypte, attire désormais un nouveau public, issu de la nouvelle bourgeoisie d'affaires, qui n'étant pas forcément francophone est séduit par l'auréole de prestige qui entoure des études en français. L'accès à la langue et à la culture française, au-delà d'un intérêt économique immédiat, apporte un « plus » social en permettant une identification à l'ancienne aristocratie égyptienne.

En guise de conclusion

Les systèmes éducatifs sont de plus en plus confrontés à des défis majeurs afin de répondre aux exigences de la mondialisation. En effet, l'offre de formation doit répondre à des contraintes de plus en plus précises pour satisfaire d'une part, des individus qui veulent avoir accès à des filières d'excellence leur garantissant des débouchés professionnels à la fois intéressants et rémunérateurs et d'autre part, des entreprises qui cherchent à recruter des cadres compétents et capables de s'adapter aux besoins du marché. Or, à côté des compétences purement professionnelles, la maîtrise de langues internationales devient une nécessité partout dans le monde, au point qu'on parle de moins en moins de « compétence bilingue » au profit de « compétence plurilingue ». Ainsi, l'objectif global de l'université évolue vers la formation de citoyens et de professionnels plurilingues et pluriculturels.

Il apparaît ainsi, au terme de cette réflexion, que l'Université française d'Egypte s'inscrit tout à fait dans ce modèle à la fois professionnalisant et plurilingue. Sans être uniquement réservée à une classe aisée grâce à un système de bourses sociales et de bourses d'excellence, elle contribue néanmoins à la formation d'une nouvelle élite. Il s'agit certes d'une jeune université qui doit encore faire face à certaines difficultés et qui, surtout, doit faire ses preuves mais qui se situe d'emblée dans un monde multipolaire et qui se veut résolument moderne et tournée vers l'avenir.

Bibliographie

- ABECASSIS F., 2001, « L'enseignement du français en Egypte dans les années 1920 : une nébuleuse à plusieurs degrés de francité », *Actes du XIe Congrès international de la Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Etrangère ou Seconde (SIHFLES)*, Palerme, 4 octobre 2001, http://perso.ens-lsh.fr/fabecassis/Frederic_Abecassis_fichiers/Articles/Nebuleuse.pdf (site consulté en novembre 2007)
- ABECASSIS F., 2005, « De la protection par l'école : la sédimentation des traditions d'enseignement du français en Egypte au XIX^e siècle », dans B. Delpal, B. Hours, C. Prudhomme (dirs.), *France-Levant, de la fin du XVII^e siècle à la Première Guerre mondiale*, Paris, Geuthner, Actes du colloque de Lyon, 13-15 juin 2002. http://perso.ens-lsh.fr/fabecassis/Frederic_Abecassis_fichiers/Articles/France_Levant.pdf (site consulté en novembre 2007).
- AGGAG S., 2007, *Représentations des langues, française et anglaise, et socialisation scolaire et familiale d'une élite égyptienne*, thèse de doctorat, Sciences de l'éducation, Paris, INALCO.
- CHARNET C., 1992, « La langue française à la rencontre de l'Egypte », *Paroles*, 5, Le Caire, Centre d'Etudes françaises, pp. 5-36.
- COSTE D., 2002, « Compétence à communiquer et compétence plurilingue », dans V. Castellotti et B. Py (coords.), *La notion de compétence en langue*, Notions en questions n° 6, ENS éditions, pp. 115-123.
- CUQ J.-P., 1991, *Le Français langue seconde*, Paris, Hachette, FLE, Collection Références.
- ENCREVE P., 2007, « Défense et illustration de la langue française », Entretien avec Pierre Encrevé, propos recueillis par Simon Daireaux, *Biffures : recherche et création*, octobre 2007, <http://biffures.org/entretiens/2007/10/defense-et-illustration-de-la-langue-francaise>, (site consulté en novembre 2007).
- FENOGLIO-ABD EL AAL I., 1988, « Le français en Egypte : un capital de distinction », *Bulletin du CEDEJ* (Centre d'Etudes et de Documentation Juridique et Sociale), 24, Le Caire, pp. 179-188.
- FRANCIS-SAAD M., 1992, « Situation sociolinguistique du français en Egypte – Bilinguisme et interférences », *Paroles*, 5, Centre d'Etudes françaises, Le Caire, pp. 37-68.
- GENDREAU-MASSALOUX M., 2002, « La Bataille pour le français – introduction de la troisième table ronde : Vecteurs de diffusion, institutions et réseaux », *Journées de la Coopération internationale et du Développement*, 19 juillet 2002, Atelier organisé par le Ministère des Affaires étrangères. <http://www.culturesfrance.com/adpf-publi/folio/bplf/index.html> (site consulté en novembre 2007)
- GRANDGUILLAUME G., 2003a, « Les enjeux d'une politique linguistique », *L'interpénétration des cultures dans le Bassin occidental de la Méditerranée*, Actes du Colloque de l'Association Mémoire de la Méditerranée, Sorbonne, 14 novembre 2001, Paris, Ed. Mémoire de la Méditerranée, pp. 99-110. <http://grandguillaume.free.fr/cont/intercultures.html> (site consulté en novembre 2007).
- GRANDGUILLAUME G., 2003b, « Arabofrancophonie et politiques linguistiques », *Quelle Politique linguistique pour quel Etat-nation ?*, *Glottopol*, 1, Rouen, Université de Rouen, pp. 70-75. http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/numero_1/gpl1_05grand.pdf
- GROUX D., PORCHER L., 1997, *L'éducation comparée*, Paris, Nathan Pédagogie, série Formation.
- LECONTE F. ET BABAUT S. 2005, « Présentation », *Construction de compétences plurielles en situation de contacts de langues et de cultures*, *Glottopol*, 6, Rouen,

- Université de Rouen, pp. 2-6. http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_6/gpl6_00leconte.pdf
- MAUGEY A., 2001, « L'état de la francophonie en 2001 », *L'AMOPA et la francophonie : Les défis* – 8, http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi8.htm, (site consulté en novembre 2007).
- NORTH X., 2002, « La Bataille pour le français - introduction de la première table ronde : Le français en question(s) ». *Journées de la Coopération internationale et du Développement*, 19 juillet 2002. Atelier organisé par le Ministère des Affaires étrangères. <http://www.culturesfrance.com/adpf-publi/folio/bplf/index.html>, (site consulté en novembre 2007)
- PECHEUR J., 2000, « Le français : dans la concurrence avec ses atouts » *Le français dans le monde*, 311, <http://www.fdlm.org/fle/article/311/pecheur.php>, (site consulté en novembre 2007).
- PY B., 1997, « Pour une perspective bilingue sur l'enseignement et l'apprentissage des langues », *ELA*, 108, Paris, Didier, pp. 495-503.
- PY B. et GROSJEAN F., 2002, « Variantes de contact, restructuration et compétence bilingue : approche expérimentale », dans V. Castellotti et B. Py (coords.), *La notion de compétence en langue*, Lyon, ENS éditions, Notions en questions n° 6, pp 37-49.
- SAMY N., ELGARHI S., AGGAG S., BLAY D., SABEUR A., DUPUIS V., 2007, « Regards sur... l'Egypte : état des lieux », *Le Billet du bilingue*, 37, Centre de ressources documentaires du CIEP, février 2007, <http://www.ciep.fr/bibil/2007/fevrier/Lettre37.htm> (site consulté en novembre 2007).
- SOLE R., 2002, « Egypte : Francomania », *Le français dans le monde*, 323, <http://www.fdlm.org/fle/article/323/egypte.php>, (site consulté en novembre 2007).
- VASSEUR M.-T., 2002, « Comment les analyses interactionnistes réinterprètent la notion de compétence. Compétence en langue ou efficacité en discours ? », dans V. Castellotti et B. Py (coords.), *La notion de compétence en langue*, Lyon, ENS éditions, Notions en questions n° 6, pp 37-49.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro :

Sophie Babault (Lille), Robert Bouchard (Lyon), Véronique Castellotti (Tours), Chantal Charnet (Montpellier), Christine Deprez (Paris), Alexandre Duchêne (Bâle), Gilbert Grandguillaume (Paris), Monica Heller (Toronto), Christine Hélot (Strasbourg), Christian Hudelot (Paris), Marinette Matthey (Grenoble), Claudine Moïse (Avignon), Danièle Moore (Vancouver), Dalila Morsly (Angers), Luci Nussbaum (Barcelone), Rémy Porquier (Paris), Gabrielle Varro (Paris), Marie-Thérèse Vasseur (Le Mans).

Laboratoire LIDIFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425